

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Côté

<https://www.cadre21.org/membres/5d8b3fc2469ab08a42021e35>

Date d'obtention : 2020-10-15 14:21:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La bienveillance, il faut accueillir la victime ou témoin sans jugement. Puis ouvrir la trousse!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nos interventions seront plus uniformes et efficaces. Elles seront prises en charge rapidement par nous et transmises au service de polices de façon conforme à ne pas nuire à leur travail future.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La trousse guidera mes questions et je ferai attention pour ne pas leur mettre les mots dans leurs réponses (teinter). Ne Jamais regarder le contenu (vidéos, photos..).